

REVUE DE PRESSE

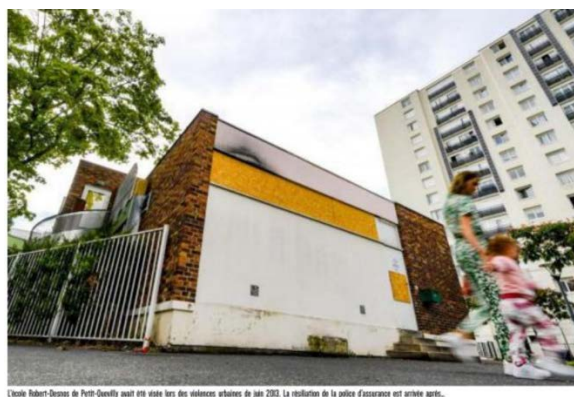
service communication



Paris-Normandie

En Normandie, ces communes qui espèrent ne pas avoir recours à leur assurance

Alors que le gouvernement a annoncé, mi-avril 2025, un plan pour venir en aide aux collectivités face aux problèmes d'assurance, les communes de Petit-Quevilly et d'Évreux particulièrement concernées croisent toujours les doigts pour ne pas se retrouver face à des sinistres.



Centre Robert-Ducoux de Petit-Quevilly avait été visité lors des violences urbaines de juin 2023. La réévaluation de la police d'assurance est activée après...

Par Patricia Lionnet

Publié: 23 Avril 2025 à 06h13

Des discussions pour rien ? Peut-être pour Charlotte Goujon. Elle se trouvait autour de la table, lundi 14 avril 2025, à Paris en compagnie d'associations représentantes de territoires, d'assureurs et de ministres. Une réunion au sommet et [un plan d'action face aux problèmes d'assurabilité](#) des collectivités. La maire de Petit-Quevilly (23 000 habitants) est sortie sans être convaincue : « *La problématique est identifiée, mais les solutions ne suffiront pas. On n'arrivera sans doute pas à régler le problème sans légiférer.* »

En fin du « Roquelaure de l'assurabilité des territoires », François Bayrou a annoncé une charte d'engagement. Et « *que plus aucune [collectivité territoriale](#) ne reste avec un défaut d'assurance.* » Le Premier ministre évoque une cellule d'accompagnement, un médiateur et des comités au niveau régional.

Du vent ? L'élue de la métropole rouennaise parle, elle, d'une préconisation qui a reçu une fin de non-recevoir : « *L'idée serait de créer un établissement public ou para-public qui répondrait sous forme de système mutualiste aux collectivités. Quand le système privé n'assure plus ses missions, c'est la seule solution. On nous répond que ce n'est pas au public de prendre en charge le lucratif.* »

« Préférable de ne pas avoir de couverture »

En tout cas, il y a urgence face aux [fortes augmentations des polices d'assurance](#) (primes et franchises) pour les collectivités, aux résiliations unilatérales, aux appels d'offres infructueux. « *Nous croisons les doigts pour qu'il ne se passe rien de grave, sinon en cas*

d'incendie, le montant de la franchise est tellement haut qu'il est préférable de ne pas avoir de couverture ou de ne pas y avoir recours », remarque Charlotte Goujon.

Sa ville, comme Évreux (48 000 habitants), sont celles – de bonne taille- qui ont été le plus percutées dans la région par ce phénomène en aggravation depuis [le Covid](#). Ainsi que la commune nouvelle de Petit-Caux (regroupement de 18 entités). Les collectivités sont dépendantes des événements climatiques et sociaux récents (les émeutes de juin 2023).

D'ailleurs lorsque Charlotte Goujon reçoit en plein été, le 7 août 2023, un courrier de l'assureur suisse qui met fin unilatéralement au contrat signé six mois auparavant, c'est un mélange de stupeur et de colère qui l'anime. Avant ce courrier, l'expertise se base sur la déclaration [faite après l'incendie de l'école Robert-Desnos](#). Elle retient des travaux d'un montant de 136 000€, soit, une fois la franchise déduite, 36 000€ pour l'assureur, la cotisation annuelle s'élevant alors à 120 000€ et à 100 000€ pour la franchise.

« Mettre de l'argent de côté »

À l'époque, il était déjà prévu une démolition du bâtiment. « *Si nous avions su, nous n'aurions pas déclaré le sinistre en assurant juste la sécurité* », se souvient la maire, qui réussit néanmoins à garder l'assurance jusqu'en décembre 2024 « *grâce à une forte médiatisation de l'affaire.* » Un nouvel appel d'offres ne donne rien. C'est un courtier qui trouvera un assureur... anglais pour une prime qui double (200 000€), alors que la franchise liée aux [mouvements sociaux](#) flambe à... 2M€. « *Autant dire qu'il n'y a pas de couverture* », résume Charlotte Goujon qui évoque « *cet argent que l'on doit mettre désormais chaque année de côté au cas où il y aurait besoin de couvrir un sinistre.* »

Même calcul du côté d'Évreux qui parle de « *restrictions même si les impôts n'ont pas augmenté.* » Même déconvenue : la Ville apprend en mai 2023 qu'elle [est lâchée par son assurance pour les biens](#) et que le contrat (plus de 90 000€ pour les centaines de sites) s'arrêtera en décembre, soit un an avant. « *Cela n'a aucun rapport avec les émeutes de juin* », reconnaît France Bariller, adjointe au maire chargée des affaires générales dans la capitale euroise. Cette dernière est contrainte également de passer par un courtier, qui trouve de nouveau un assureur allemand. « *Tout a été multiplié par 4 ou 5* », lance l'élue, qui n'a pas le montant de la cotisation en tête. « *Il faudrait une législation européenne.* »

Charlotte Goujon rappelle qu'en attendant, « *c'est autant d'argent en moins dans les services à la population, la rénovation thermique, les travaux d'accessibilité...* »

« Pourquoi pas un assureur des territoires ? »

Selon Christophe Bouillon, maire de Barentin et président de l'Association des petites villes de France, APVF, le sujet de la difficulté pour les collectivités de trouver des assurances ou en tout cas avec des montants corrects « *est pris en considération. Le fait de prévoir une charte est une bonne chose mais ce n'est pas une obligation, cela reste des engagements réciproques de la part des assureurs. On a fait progresser quand même le sujet dans le sens où c'est devenu d'actualité. Il n'y a que 2 acteurs en France, Groupama et la SmaclAssurances. Nous restons favorables à un droit à l'assurance qui passe par exemple par*

un autre acteur, comme un assureur des territoires. On verra si la charte sera efficace à l'usage. »

pour ou contre

Faut-il créer un acteur public pour garantir aux collectivités la possibilité de s'assurer ?

Alors que des communes peinent à s'assurer ou à trouver des conditions financières supportables, la mise en place d'un acteur public – sur le modèle de ce qui existe avec l'Agence France locales (AFL), la banque des collectivités – pourrait-elle être la solution ?



Charlotte Goujon,
maire (PS)
du Petit-Quevilly
(Seine-Maritime)

« Il y a la problématique des résiliations des contrats d'assurance – comme celle subie par ma commune en 2023, sans motif valable, à mon avis – mais il y a aussi l'absence de réponse aux appels d'offres. On n'intéresse pas ou plus les assureurs, ils ne répondent pas aux sollicitations. Et ce n'est pas un problème d'appel d'offres trop compliqué, car ils ont tous des techniciens pour répondre. On ne peut pas laisser les collectivités sans solution, sans assurance, et un acteur public permettrait de pouvoir couvrir ces biens. Evidemment, les collectivités doivent connaître le risque et dans ma commune, nous avons été accompagnés

« On ne peut pas laisser les collectivités sans solution. Un acteur public permettrait de pouvoir couvrir ces biens. »

par un assistant à maîtrise d'ouvrage pour bien présenter les choses. Mais on ne peut pas demander aux communes de renoncer à assurer certains biens, ni de s'auto-assurer ! La Smacl s'est retirée d'un grand nombre de petites collectivités et cela fait dix ans qu'elle ne répond même plus à nos appels d'offres. On en arrive à prendre le seul assureur ou le "moins pire". On ne demande pas que ce soit l'Etat qui nous assure, mais un acteur public ou parapublic, qui fonctionnerait comme une mutuelle. J'ai lancé l'idée ; à d'autres d'établir le cahier des charges. Comme le privé ne répond plus aux besoins, il faut peut-être que le public prenne le relais. »

« La création d'un acteur public revient régulièrement dans le débat. C'est de bonne guerre, on critique sans cesse l'Etat, mais dès que cela va mal, on lui demande de créer un dispositif pour nous protéger. Mais l'instauration d'un assureur public concentrerait le risque sur un seul acteur et irait à l'encontre du principe du risque partagé de l'assurance. Et cela ne fera pas revenir les autres acteurs car un concurrent public viendrait troubler le marché. D'autant que cette assurance publique existe déjà :

c'est la Smacl ! C'est une fausse bonne idée qui reviendrait à concentrer le mauvais risque sur cet acteur public, tandis que les acteurs privés se réserveraient le bon risque, alors que l'assureur doit partager bons et mauvais risques. Outre le fait que la CNP assurances pourrait très bien s'intéresser au marché des collectivités, une idée à creuser est celle des captives, l'auto-assurance entre collectivités abondant le fonds qu'elles ont créé. Une loi pourrait modifier cette entité juridique qui n'est accessible qu'aux acteurs privés actuellement, mais des régions, des départements, pourraient se regrouper au sein d'une captive. Plusieurs régions dont les Hauts-de-France ou l'Ile-de-France y réfléchissent déjà. Cela mérite d'être exploré pour ceux qui veulent disposer d'un outil à leur main. »

« Créer un assureur public reviendrait à concentrer sur lui le mauvais risque, tandis que les acteurs privés se réserveraient le bon risque. »



Alain Chrétien,
maire (Horizons)
de Vesoul
(Haute-Saône)

Propos recueillis par Pascale Tessier

Paris-Normandie

AGENDA

Publié le 23/04/25

DEMAIN

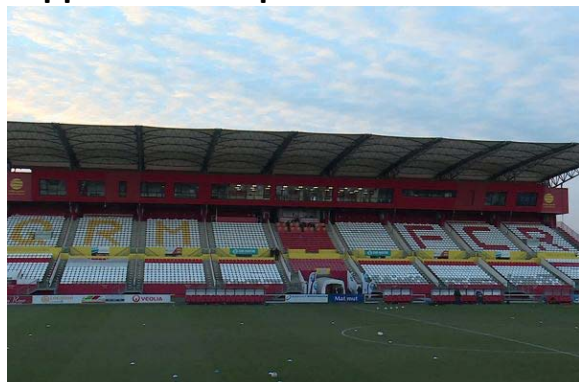
Le Petit-Quevilly

Théâtre : Les Histrioniques

Collectif #MeTooThéâtre. Paris, octobre 2021, cinq femmes, artistes, décident de créer un collectif #MeTooThéâtre pour accompagner les victimes de violences sexistes et sexuelles. Leur fil de discussion Messenger Un trou dans la raquette, construit le récit du plan d'actions qu'elles mettent en œuvre pour soutenir une actrice qui a subi une agression commise par un metteur en scène. Le 25 avril à 20 h, le 26 avril à 18 h théâtre de la Foudre. Réservations : letincelle-rouen.notre-billetterie.fr

France 3 Normandie

Football. Un arbitre blessé à la tête lors du derby FC Rouen – QRM, cinq supporters interpellés



Vendredi 18 avril 2025, un derby QRM-FCR est prévu au stade Robert-Diochon. • © Calypso Vanier / France Télévisions (image extraite d'une vidéo) / Archives

Écrit par [Dominique Durand](#)

Publié le 21/04/2025 à 15h12

Alors que le match entre Quevilly-Rouen Métropole et le FC Rouen s'est globalement déroulé dans le calme grâce à un important dispositif de sécurité vendredi 19 avril, plusieurs incidents ont conduit à cinq interpellations, dont l'une pour un jet de projectile visant un arbitre.

L'essentiel du jour : notre sélection exclusive

Chaque jour, notre rédaction vous réserve le meilleur de l'info régionale. Une sélection rien que pour vous, pour rester en lien avec vos régions.

votre adresse e-mail

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "L'essentiel du jour : notre sélection exclusive". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. [Notre politique de confidentialité](#)

Vendredi 19 avril, le stade Robert-Diochon accueillait le derby très attendu [entre Quevilly-Rouen Métropole \(QRM\) et le FC Rouen \(FCR\)](#), devant quelque 6 600 spectateurs.

Une rencontre classée à risque (niveau 2 sur 5) par la Division nationale de lutte contre le hooliganisme (DNLH), qui avait conduit la préfecture de Seine-Maritime à déployer un dispositif de sécurité renforcé.

Une organisation inédite pour un public sous surveillance

Placée sous haute surveillance, la rencontre a mobilisé pas moins de 120 policiers. À cela s'ajoutait un encadrement strict de l'accès au stade, prévu par arrêté préfectoral, et une séparation exceptionnelle des supporters.

Deux tribunes étaient ainsi réservées au public rouennais, permettant à 3 000 supporters du FCR d'assister au match dans des conditions de sécurité renforcées.

Le préfet de la Seine-Maritime s'est félicité de la coordination entre les forces de l'ordre, les clubs, les collectivités et les opérateurs de sécurité, soulignant « *un accueil sécurisé au public familial dans des conditions satisfaisantes* ».

Fumigènes et jets de projectiles : cinq interpellations

Malgré ce dispositif maîtrisé, cinq personnes ont été interpellées au cours de la soirée. Trois d'entre elles tentaient d'introduire des fumigènes dans l'enceinte du stade, en violation des règles de sécurité.

Un incident plus grave a marqué la fin du match : un arbitre assistant a été blessé à la tête après avoir été touché par un projectile lancé depuis la tribune réservée aux supporters rouennais.

"Grâce à l'excellente coordination entre les services de sécurité du QRM, en particulier leurs opérateurs vidéo, et les forces de l'ordre présentes à leurs côtés au PC sécurité puis aux policiers engagés sur le terrain, l'auteur présumé de ce geste a pu être identifié, puis reconnu et interpellé à l'issue de la rencontre, à quelques centaines de mètres du stade", indique la préfecture.

Un second supporter du FC Rouen *"qui l'accompagnait et a outragé les policiers à l'occasion de l'interpellation du premier"*, a également été placé en garde à vue.

Des suites judiciaires et administratives à prévoir

Le préfet a exprimé sa confiance envers les enquêteurs et l'autorité judiciaire pour faire toute la lumière sur ces faits. Il a également rappelé que la préfecture prendrait *"toutes les conséquences administratives nécessaires, avec la plus grande fermeté"*.

La Fédération française de football, par l'intermédiaire de sa commission de discipline, pourrait également se saisir de ces incidents. Des sanctions sportives à l'encontre du FC Rouen ne sont pas exclues.

Le préfet a tenu à souligner que *"ces actes n'ont leur place sur aucun terrain de football, professionnel ou amateur"* et a dénoncé l'action de *"hooligans dont l'attitude nuit gravement au club qu'ils prétendent supporter"*.

Paris-Normandie

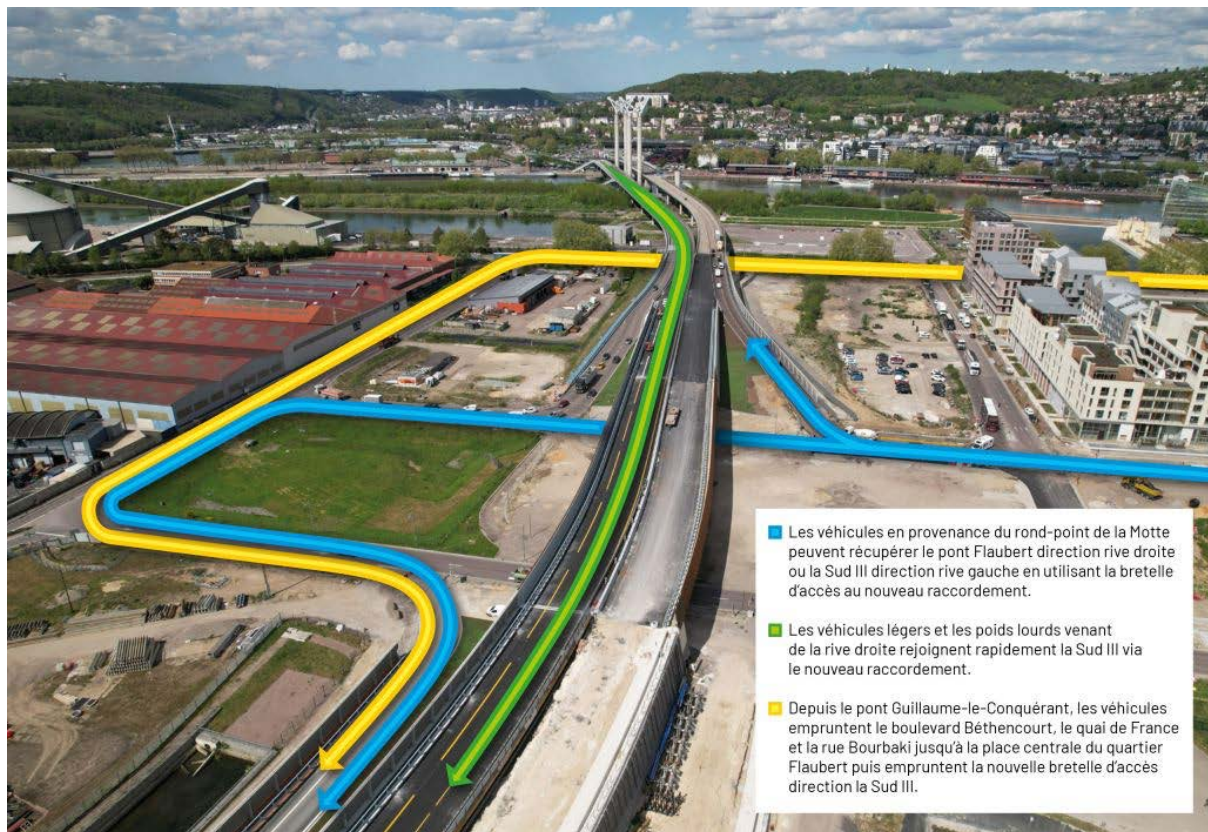
Circuler, mode d'emploi

Christophe Hubard – Publié le 23/04/2025



L'échangeur de Stalingrad sert toujours à la circulation des automobilistes venant du Grand-Quevilly vers Rouen. Au centre, le nouveau raccordement

La première partie du raccordement de la Sud III au pont Flaubert sera mise en service demain, dès 6 h. Cette fluidification du trafic dans le sens nord - sud s'accompagnera malheureusement de bouchons très importants à l'ouest de Rouen.



La première partie du raccordement de la Sud III au pont Flaubert sera mise en service demain, dès 6 h. Cette fluidification du trafic dans le sens nord - sud s'accompagnera malheureusement de bouchons très importants à l'ouest de Rouen.



Cette photo a été prise au même endroit que celle au-dessus mais en pivotant de 180°. On voit le raccordement et la place laissée au centre de l'image pour la seconde voie de circulation qui doit être livrée au printemps 2026.

La première partie du raccordement de la Sud III au pont Flaubert sera mise en service demain, dès 6 h. Cette fluidification du trafic dans le sens nord - sud s'accompagnera malheureusement de bouchons très importants à l'ouest de Rouen.



La première partie du raccordement de la Sud III au pont Flaubert sera mise en service demain, dès 6 h. Cette fluidification du trafic dans le sens nord - sud s'accompagnera malheureusement de bouchons très importants à l'ouest de Rouen.



En flashant ce QR code avec votre smartphone, retrouvez sur notre site internet une vidéo expliquant le nouveau plan de circulation et toutes les déviations.

France 3 Normandie

Loi "plein emploi" : à France Travail, les contrôles vont exploser, "ça peut déraiper à tout moment"



La loi Plein Emploi inquiète certains syndicats, à France Travail. En toile de fond, une augmentation des contrôles, de plus en plus automatisés. Et des conséquences pour les demandeurs d'emploi comme pour les agents. • © Image d'illustration JEAN-MARC BARRERE / HANS LUCAS

Écrit par [Mélisande Queïnnec](#)

Publié le 22/04/2025 à 06h15

Depuis le 1er janvier 2025, la loi "plein emploi" s'applique progressivement sur tout le territoire. À France Travail, la CGT juge la réforme brutale, tournée vers le contrôle et la sanction et craint qu'elle n'entraîne des conséquences pour les demandeurs d'emploi, comme pour les agents. Explications.

L'essentiel du jour : notre sélection exclusive

Chaque jour, notre rédaction vous réserve le meilleur de l'info régionale. Une sélection rien que pour vous, pour rester en lien avec vos régions.

vous adresse e-mail

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "L'essentiel du jour : notre sélection exclusive". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. [Notre politique de confidentialité](#)

Votée en novembre 2023 et entrée en vigueur en janvier dernier, la [loi "plein emploi"](#) a permis d'inscrire automatiquement et sans démarches 1,2 million de personnes à France Travail sur le territoire national. Terminée, de fait, le système de radiation tel qu'on le connaissait jusqu'alors : mais les sanctions, elles, ne disparaissent pas pour autant, et les contrôles sont voués à être renforcés.

Un accompagnement renforcé grâce à une "meilleure coopération" entre les acteurs de l'emploi

Allocataires du RSA, demandeurs d'emploi, jeunes suivis en Mission Locale et en Contrat d'engagement jeune (CEJ)... [France Travail souligne](#) que ces profils fraîchement inscrits ont ainsi, depuis janvier, accès à certains services d'accompagnement (ateliers, prestations, formations, services numériques sur leur espace personnel, rencontres avec les recruteurs, etc.).

L'objectif affiché : proposer un accompagnement plus efficace et plus individualisé *"grâce à une meilleure coopération entre tous les acteurs de l'emploi et de l'insertion réunis au sein du Réseau pour l'emploi"*. La réforme vise donc, en principe, à mieux coordonner les acteurs de l'insertion professionnelle (Département, Mission locale, Cap emploi, prestataires privés...) et à orienter plus rapidement les demandeurs vers les organismes qui leur sont les plus adaptés.

Pourtant, sur le terrain, certains agents de France Travail expriment un malaise. Derrière le mot d'ordre de "plein emploi", des mécanismes de sanction de plus en plus automatisés inquiètent plusieurs représentants syndicaux.

43 000 contrôles par an en Normandie

"L'inscription à France Travail est désormais automatique dès lors qu'on est bénéficiaire du RSA", confirme Yohann Bis, délégué CGT à France Travail et conseiller CRE (Contrôle de la recherche d'emploi). Une nouveauté qui s'accompagne d'un objectif chiffré. Plus d'inscrits, ce sont aussi plus de contrôles : 43 000 seront réalisés en 2025 en Normandie, contre 20 à 30 000 les années précédentes.

Cet objectif de doublement du volume repose en partie sur une nouvelle procédure dite "flash". Basée sur une lecture rapide des dossiers, elle permet d'émettre un avertissement en cas de soupçons de manquements dans la recherche d'emploi.

"On a une grille sur quatre pages à examiner, mais elle ne colle pas toujours à des situations humaines complexes, avec des problèmes de santé, de famille, de logement...", déplore Yohann Bis. *Dès qu'on n'a pas assez d'éléments, on est censés convoquer la personne. Mais parfois, le dossier est trop partiellement rempli pour rendre une décision juste."*

Dès que l'on n'a pas assez d'éléments sur un dossier, on va à l'entretien voir ce qui en ressort, écouter la situation globale de personnes qui font des démarches hors du réseau France Travail. Mais petit à petit, tellement de choses ont été extériorisées...

Yohann Bis, conseiller CRE et élu CGT-CSE

Pour Florence Lépine, conseillère à l'emploi et déléguée CGT, cette nouvelle approche s'éloigne d'une réelle logique d'accompagnement : *"On attend les décrets d'application au 1er juin pour les nouvelles sanctions. Et on sait déjà que certaines, comme celle de 'remobilisation', pourront entraîner la suppression de la moitié des allocations chômage ou du RSA. On va devoir récupérer les dossiers des personnes qu'on vient de sanctionner pour les remobiliser... alors qu'elles n'auront peut-être plus de quoi vivre."*

En outre, *"quand on entre dans un dossier pour comprendre pourquoi une personne a été sanctionnée, on peut aussi se retrouver à toucher à des informations relevant du champ médical, avertit Yohann Bis. Même si les personnes sont souvent volontaires pour s'expliquer, on franchit une ligne. C'est une atteinte au droit de la personne."*

L'intelligence artificielle en embuscade

Si les décisions restent pour l'instant prises par des conseillers, dans toute leur humanité, les outils numériques gagnent du terrain, pour s'adapter à des objectifs ambitieux. En février dernier, par exemple, France Travail a conclu un partenariat avec une société française spécialisée dans [l'intelligence artificielle générative, Mistral AI](#). Un dispositif destiné à assister les conseillers dans leurs échanges avec les candidats à des offres d'emploi.

Les algorithmes ne visent pas à remplacer les conseillers mais outre les outils conversationnels proposés aux inscrits par Mistral AI, *"un robot, comme celui utilisé par la CAF, peut déjà analyser un faisceau d'indices pour déterminer si une personne est active dans sa recherche d'emploi ou pas"*, explique Florence Lépine.

Or, à l'ère du numérique, difficile de réellement voir l'implication d'un demandeur d'emploi en ne se basant que sur son dossier à France Travail. Car il peut effectuer des recherches en toute autonomie, et dans la discrétion : *"Les offres d'emploi publiées sur d'autres plateformes, comme Hellowork ou Météojob, sont désormais agrégées sur le site de France Travail. Mais cela ne permet pas de tout voir !"*

Beaucoup de gens font leurs démarches seuls, s'inscrivent à des ateliers, des conférences. Nous, on ne peut pas tout suivre. Et sanctionner quelqu'un alors qu'il est actif, c'est une erreur. Il y en a plein des gens comme ça. Avant, on leur fichait la paix.

Florence Lépine, conseillère à l'emploi et élue CGT-CSE

"La plupart des offres d'emploi sont publiées sur d'autres sites. Les gens vont sur Indeed et nous, on ne sait même pas ce qu'il se passe. C'est un peu problématique d'émettre un avis sur un dossier partiellement vide. On se retrouve dans une situation un peu nébuleuse mais qui à tout moment peut entraîner de gros glissements", souligne Yohann Bis.

Quant à cette fameuse procédure flash, si elle est pour le moment faite par des humains, elle pourrait elle aussi être *"très facilement automatisée"*, estime Yohann Bis. Pour les syndicats, le risque est donc de se diriger vers une automatisation progressive des contrôles qui, à terme, pourrait écarter la prise en compte de l'humain dans sa complexité.

"Aujourd'hui, aucun robot ne prend seul une décision. Mais tout est en train d'être mis en place pour qu'il puisse le faire demain. Ce sont des petites étapes qui vont vers une automatisation. On entre dans une zone floue, qui peut à tout moment déraiser."

"On va avoir des conflits accrus"

Au-delà de ces inquiétudes reste la crainte que la charge de travail n'explose avec la mise en œuvre de la réforme. Jusqu'alors, 30 conseillers CRE (Contrôle à la recherche d'emploi), répartis à Caen et à Saint-Etienne-du-Rouvray (Seine-Maritime), assuraient cette mission.

Pour assurer les 43 000 contrôles annuels dans la région, *"une troisième équipe, avec 13 agents supplémentaires, va voir le jour en juin"*, détaille Yohann Bis. *"On nous demande aussi d'accélérer : passer de 8 à 10 dossiers traités par jour et par agent. C'est une cadence énorme, surtout avec des dossiers de plus en plus complexes."*

Et les risques pour les agents ne sont pas seulement professionnels. Florence Lépine redoute une montée des tensions avec les usagers : *"Il n'y a pas d'accueil physique pour les agents chargés du contrôle. Donc les gens viennent se plaindre auprès de leur conseiller d'accompagnement. On va avoir des conflits accrus."*

En toile de fond, une crainte : celle que l'augmentation des sanctions provoque aussi une hausse des agressions contre les personnels de France Travail.

"Une énorme pieuvre" dont des personnes "souvent précaires" pourraient être "les premières victimes"

Les syndicats pointent enfin une déconnexion croissante entre les exigences du système et la réalité du marché du travail. *"Les contrôles seront ciblés sur des personnes dans les métiers en tension. Mais la liste régionale de ces métiers n'est toujours pas sortie"*, note Florence Lépine. Or, dans certains secteurs, comme le bâtiment, *"il ne se passe plus rien"*, déplore Yohann Bis.

Malgré tout, les consignes restent strictes : *"On demande aux chômeurs de justifier entre 10 et 15 démarches sur les trois derniers mois. Mais quand il n'y a pas de boulot, ce n'est tout simplement pas possible."* Pour lui, on glisse doucement vers une logique de conditionnalité généralisée pour toutes les aides. *"On est en train de conditionner le RSA, les allocations chômage, demain peut-être l'AAH..."*

Derrière la réforme, les syndicats voient surtout *"une machine qui se met en place"*, selon les mots de Florence Lépine. *"Une énorme pieuvre avec plein de tentacules : MDPH, départements, partenaires privés, France Travail, l'État... Et au centre, des personnes, souvent précaires, qui risquent d'en être les premières victimes."*

Contactée, la direction de France Travail n'a, pour le moment, pas répondu à nos sollicitations.